

Suivant la teneur de cet Indult, on doit, pendant ce temps, faire maigre : 1o. le mercredi des cendres et les trois jours suivants ; 2o. tous les mercredis, vendredis et samedis des cinq premières semaines ; le dimanche des Rameaux et les six autres jours de la semaine sainte. Le même Indult permet l'usage de la viande tous les autres dimanches du carême ainsi que les lundis, mardis et jeudis des cinq premières semaines. Dans ces derniers jours, cependant, on ne peut faire qu'un seul repas en gras et il est défendu de faire usage de poisson à ce repas.

En vertu du même Indult, il est aussi permis les jours d'abstinence, 1o. de faire frire du poisson ou des œufs avec de la graisse ou même avec du lard, pourvu qu'on ne mange pas le lard ; 2o. de faire bouillir du lard dans la soupe ou d'y mettre de la graisse ou du saindoux ; de faire bouillir de la pâte dans la graisse, ou de faire entrer de la graisse dans la confection des pâtisseries.

On peut aussi, 1o. le matin des jours de jeûne prendre quelques bouchées de pain et un peu de thé, de café, de chocolat ou de quelque autre breuvage ; 2o. le soir des jours de jeûne où il est permis de faire un repas gras, on peut manger la soupe même grasse qui serait restée du dîner. (Cette permission s'étend à toutes sortes de personnes.)

Enfin ceux qui, à raison de leur âge, ou de leurs travaux sont exempts du jeûne, peuvent, aux jours de jeûne où le gras est permis, manger gras à tous les repas.

Non seulement pendant le carême, mais tous les jours maigres de l'année, il est permis de se servir dans la préparation des aliments maigres, du *gras* de lard, de bœuf, de mouton, de poulet et autres volailles.

---

Lundi dernier la chapelle des Sœurs de la Miséricorde était remplie d'une foule de fidèles venus pour assister à la touchante cérémonie de la profession religieuse et de la vêtue de quelques novices de l'établissement.

Sa Grandeur Mgr de Montréal assistée de M. Jos. A. Legris, du diocèse des Trois-Rivières, de M. A. Brien, chapelain de la Communauté, et de son secrétaire M. J. E. Donnelly, a présidé à la cérémonie.

L'instruction a été donnée par M. Jos. A. Legris.

Sa Grandeur, accompagnée des membres du clergé, des Sœurs de la Miséricorde et d'un grand nombre des assistants, a fait ensuite la bénédiction de l'aile est du couvent, terminée depuis peu.

---

Un service solennel a été célébré mardi à l'église du Jésus pour le repos de l'âme du R. P. Braun par le R. P. Hudon, supérieur des Jésuites.

---

Mardi dernier a eu lieu le dîner d'inauguration du bazar de